

CORÉE DU SUD

Appel en faveur de Kim Sun-myung,
prisonnier d'opinion depuis quarante-deux ans

Amnesty International demande la libération de Kim Sun-myung, soixante-neuf ans, ancien ouvrier dans l'industrie textile ayant servi dans l'armée nord-coréenne au cours de la guerre de Corée (1951-1953). Kim Sun-myung est détenu depuis le mois d'octobre 1951, ce qui fait de lui l'un des plus vieux prisonniers d'opinion du monde. Il est en outre soumis à des conditions d'isolement difficiles depuis le début de son incarcération. Amnesty International pense qu'il est maintenu en détention uniquement pour des raisons d'opinion parce qu'il refuse de renoncer à la doctrine communiste.

Kim Sun-myung a été arrêté en 1951 alors qu'il traversait la frontière qui sépare les deux Corées. Il a été accusé d'espionnage et condamné à quinze ans d'emprisonnement par un tribunal militaire, puis condamné à mort par un autre à l'issue d'un deuxième procès en 1953. Cette sentence capitale a par la suite été commuée en peine de détention à perpétuité. D'après les informations dont on dispose à son sujet, il a été torturé au cours de son interrogatoire et reconnu coupable injustement. Il a toujours refusé de "se convertir" en signant une déclaration par laquelle il aurait renoncé aux opinions communistes qui lui étaient prêtées. Amnesty International pense qu'il n'a pas bénéficié d'une libération conditionnelle et qu'il est soumis à des conditions de détention difficiles en raison de son refus.

Kim Sun-myung a été placé à l'isolement pendant la plus grande partie de ses quarante-deux années de détention dans la prison de Taegon ; il n'a aucun contact avec les autres prisonniers et ne reçoit aucune visite. Sa famille a cessé d'aller le voir depuis plusieurs années et les groupes de défense des droits de l'homme n'ont pas été autorisés à le rencontrer. Aux mois de mai et de juin 1994, des avocats spécialisés dans la défense des droits de l'homme, qui tentent d'obtenir sa libération, se sont vu opposer le même refus. L'état de santé physique et mentale de Kim Sun-myung se serait dégradé en raison de son isolement, de sa détention prolongée et de son âge.

Aucun autre prisonnier politique en Corée du sud n'a été détenu dans de telles conditions pendant aussi longtemps. En dépit de son âge, d'une santé fragile et de l'absence de contact avec le monde extérieur, le gouvernement sud-coréen semble considérer Kim Sun-myung comme une menace sur le plan idéologique en raison de ses opinions communistes présumées. Amnesty International pense que la détention prolongée de Kim Sun-myung est assimilable à un traitement cruel, inhumain ou dégradant et elle demande sa libération immédiate et inconditionnelle.

Envoyez des lettres et des télécopies au gouvernement sud-coréen

- en vous déclarant préoccupé à l'idée que la détention prolongée de Kim Sun-myung, prisonnier d'opinion, soit assimilable à un traitement cruel, inhumain ou dégradant ;
- en demandant la libération immédiate et inconditionnelle de Kim Sun-myung ;
- en demandant aux autorités de permettre à des groupes de défense des droits de l'homme et à des avocats de rencontrer Kim Sun-myung en prison ;

À qui adresser vos appels :

à Monsieur le Président

adresse :

M. Kim Young-sam

Président de la République

The Blue House

1 Sejong-no

Chongno-gu

Séoul

République de Corée

Fax : 822 770 0253

à Monsieur le Ministre de la Justice

adresse :

M. Kim Doo-hye

Ministre de la Justice

1 Chungang-dong

Kwachon-myon, Shihung-gun

Province de Kyonggi

République de Corée

Fax : 822 504 3337

Vous donnerez plus de poids à vos lettres en adressant une copie aux représentations diplomatiques de la République de Corée dans votre pays.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre South Korea: Appeal for the Release of Kim Sun-myung: Held for 42 years. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉF'AI - août 1994.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :